

RESSOURCES NATURELLES, LOGISTIQUE ET INFRASTRUCTURE

I. GESTION DE L'EAU

1. **Elaboration d'un schéma prospectif à long terme, prenant en compte les scénarios prévisibles de l'évolution des ressources et des besoins en eau, à l'horizon 2100. Cela devra permettre d'évaluer les enjeux qui se posent en matière d'approvisionnement des différentes régions du pays, d'esquisser des plans directeurs et de préciser les programmes d'investissement à engager et les politiques de gestion de l'eau à mettre en œuvre.**

[Document de référence : Débat sur la gestion de la demande en eau \(avril 2018\)](#)

2. **Elaboration d'un plan d'action cohérent à l'échelle locale, régionale et nationale intégrant les différentes catégories de ressources en eau pour pouvoir réaliser, à temps, les projets de mobilisation de l'eau, répondant aux besoins de la population, compte tenu des différents aléas climatiques et environnementaux.**

[Document de référence : Débat sur la problématique de l'eau \(décembre 2016\)](#)

3. **L'expérience acquise par les compétences tunisiennes, en matière de collecte et de conservation des eaux, est appréciable. Elle doit être entretenue, développée et mieux exploitée en Tunisie et ailleurs en faveur, notamment des pays africains dans le de la coopération triangulaire.**

[Document de référence : Débat sur la problématique de l'eau \(décembre 2016\)](#)

4. **La politique de transfert des eaux des régions ayant un bilan hydrique excédentaire vers les régions souffrant d'un déficit hydrique structurel constitue une pratique ancestrale. Elle doit continuer à être appliquée avec discernement pour assurer le rééquilibrage entre les ressources et la demande, c'est-à-dire sur la base de la solidarité et de l'équité entre les régions. La détermination de l'excédent**

transférable doit impérativement prendre en compte la satisfaction des besoins de la région excédentaire.

[Document de référence : Débat sur la problématique de l'eau \(décembre 2016\)](#)

- 5. Création d'une Agence d'Economie de l'Eau, à l'instar de l'Agence de Maitrise de l'Energie étant donné l'importance des gaspillages et des pertes au niveau du transport et de la distribution de l'eau : les pertes actuelles sont évaluées à 27 pourcent au niveau de la SONEDE et à 40 pourcent au niveau du réseau de transfert des eaux d'irrigation.**

La nouvelle agence aura, outre le suivi des efforts requis pour réduire les pertes des réseaux de transport et de distribution, la charge de mettre en place un programme de sensibilisation et d'incitation pour réduire les gaspillages, valoriser l'utilisation de l'eau et améliorer son efficacité en tant que ressource rare et coûteuse.

[Document de référence : Débat sur la problématique de l'eau \(décembre 2016\)](#)

- 6. Engagement d'un vaste programme de protection des barrages contre l'envasement et de la préservation du sol contre l'érosion, combinant le renforcement du réseau de lacs collinaires, l'intensification de la reforestation et l'accélération des travaux de conservation des eaux et du sol, particulièrement sur les bassins versants des différents barrages. Cela permettra de répondre simultanément à un triple objectif :**

- ▮ Lutte contre l'érosion, facteur d'appauvrissement du sol et donc de réduction du rendement du secteur agricole ;**
- ▮ Retenue d'une partie du ruissellement permettant une meilleure alimentation de la nappe phréatique ;**
- ▮ Réduction des quantités d'alluvions qui se déversent dans les barrages et réduisent, d'autant, la capacité de stockage et la durée de vie des ouvrages hydrauliques.**

[Document de référence : Débat sur la problématique de l'eau \(décembre 2016\)](#)

- 7. Accélération du programme de maintenance et de modernisation des ouvrages hydrauliques et du réseau de transport et de distribution engagé par le ministère de l'agriculture et récupération de l'eau qui continue à se jeter en mer (435 millions de m³ pour l'extrême Nord)**

[Document de référence : Débat sur la gestion de la demande en eau \(avril 2018\)](#)

- 8. Adaptation du modèle de développement aux contraintes hydriques, en privilégiant les nouvelles technologies, en développant les cultures faiblement consommatrices d'eau, en renforçant les programmes de recherche scientifique relatifs aux techniques d'économie d'eau, de dessalement et d'énergie renouvelable**

[Document de référence : Débat sur la gestion de la demande en eau \(avril 2018\)](#)

- 9. Refonte de la politique de traitement des eaux usées de façon à pouvoir disposer d'une eau épurée, permettant sa réutilisation sans risques sanitaires dans les périmètres irrigués.**

Le volume d'eaux épurées dans les 110 stations d'épuration de l'ONAS a atteint en 2014 près de 240 millions de mètres cubes dont le quart seulement est réutilisé directement ou indirectement.

[Document de référence : Débat sur la problématique de l'eau \(décembre 2016\)](#)

- 10. Renforcement des capacités de traitement des nuisances et développement des moyens de contrôle pour lutter contre le rejet des eaux usées dans les oueds et les sebkhas, l'utilisation intensive des engrais chimiques et des pesticides qui contaminent les nappes phréatiques ; sachant que le coût de dégradation de l'eau est évalué à 0.6 pourcent du PIB, soit l'équivalent de plus de 500 millions de dinars en 2018**

[Document de référence : Débat sur la gestion de la demande de l'eau \(avril 2018\)](#)

- 11. Mise en place d'un vaste programme de construction de citernes de récupération de l'eau pluviale concomitamment au renforcement des programmes de stockage des eaux dans les nappes au moyen des techniques de recharge artificielle et d'épandage.**

[Document de référence : Débat sur la gestion de la demande en eau \(avril 2018\)](#)

II. Gestion du sol et des ressources naturelles

1. **Activation de la coopération internationale pour maîtriser le problème des ressources naturelles partagées.** De nombreuses études ont été élaborées pour la Tunisie et la région méditerranéenne. Il est important de les actualiser et de les compléter pour promouvoir un plan directeur pour la gestion durable des différentes ressources naturelles.

Des stratégies appropriées doivent être élaborées et mises en œuvre avec les pays voisins concernés pour ce qui concerne notamment l'exploitation de la nappe du continental intercalaire, la dépollution de la méditerranée et la protection de la forêt contre les risques d'incendie.

[Document de référence : Débat sur la gestion des ressources naturelles \(novembre 2016\)](#)

2. **Les ressources en sols font l'objet de plusieurs pressions.** Les pertes de sols causées par les divers processus de dégradation sont évaluées à 27 000 hectares par an dont 13 000 hectares sont définitivement perdus ou pour le moins gravement appauvris pour l'usage agricole.

Pour préserver les ressources en sols, un renforcement du programme de conservation et de protection des sols s'avère prioritaire. Le traitement, sur une période raisonnable, de 3 millions d'hectares, actuellement sérieusement menacés par l'érosion doit être engagé.

[Document de référence : Débat sur la gestion des sols pour une agriculture durable \(février 2018\)](#)

3. **L'aspect foncier demeure une entrave à l'optimisation de la production du fait de la réalisation partielle des objectifs en la matière.** il est nécessaire d'accélérer l'apurement foncier :

- ▮ **Au niveau des périmètres irrigués, les opérations de réforme agraire n'ont touché que 272000 hectares environ sur une superficie totale de plus de 425000 hectares.**
- ▮ **Au niveau des terres collectives à la lumière de la nouvelle loi adoptée en 2016. Les terres collectives demeurent importantes, de l'ordre de 1.5 million d'hectares.**

[Document de référence : Débat sur la gestion des sols pour une agriculture durable \(février 2018\)](#)

4. Le morcellement des terres, du fait notamment du système d'héritage, menace la gestion durable des superficies agricoles. La taille moyenne des exploitations se trouve portée de 16 à 10.2 ha et la part des exploitations de moins de 5 ha de 41 à 54 pourcent. Il est recommandé d'engager une réflexion approfondie sur la stratégie à mettre en œuvre pour stopper le démembrement des terres agricoles et créer une dynamique de remembrement pour en faire des exploitations viables.

[Document de référence : Débat sur la gestion des sols pour une agriculture durable \(février 2018\)](#)

5. Optimisation de l'exploitation du fort potentiel dont dispose la Tunisie dans le domaine de l'énergie solaire dans le cadre notamment du partenariat public-privé, en vue de réduire le déficit énergétique, d'une part, et accroître le potentiel de désalinisation de l'eau saumâtre ou de l'eau de mer, d'autre part.

La Tunisie dispose de nombreux atouts sur ce plan : cadres qualifiés, centres de recherche dédiés à l'énergie renouvelable, important potentiel naturel, excellente coopération avec de nombreux pays.

Il s'agit de créer une synergie entre ces différents aspects pour assurer la rentabilité économique et le caractère stratégique d'un important programme à long terme.

[Document de référence : Débat sur la problématique de l'eau \(décembre 2016\)](#)

6. Le taux d'exploitation des ressources naturelles est élevé. Les nappes sont surexploitées ; la fertilité des périmètres irrigués est en baisse du fait des cultures intensives et de la baisse des résidus organiques ; le potentiel en énergie conventionnelle est entamé. Il est nécessaire d'inventorier les ressources naturelles disponibles et d'identifier un programme d'actions cohérent pour en assurer la protection et l'exploitation sur des bases durables.

Par ailleurs le relâchement du contrôle au cours des dernières années a entraîné de fortes dégradations de la forêt et du littoral. Il faut absolument stopper la dégradation de l'environnement par l'application stricte des lois et des règlements qui s'y rapportent.

[Document de référence : Débat sur la gestion des ressources naturelles \(novembre 2016\)](#)

- 7. Le modèle de développement suivi en Tunisie réserve une place importante à des activités fortement consommatrices de ressources naturelles. Il en résulte de fortes pressions sur l'équilibre écologique.**

Des études doivent être engagées pour préciser les contours des problèmes, corriger les tendances et identifier les voies et les moyens susceptibles de préserver les ressources naturelles.

[Document de référence : Débat sur la gestion des ressources naturelles \(novembre 2016\)](#)

- 8. Elaboration, de concert avec les pays voisins, d'une stratégie régionale pour optimiser l'exploitation de la nappe profonde du continental intercalaire, dépolluer la méditerranée et protéger la forêt des risques d'incendie.**

[Document de référence : Débat sur la gestion des ressources naturelles \(novembre 2016\)](#)

III. DEVELOPPEMENT DE LA LOGISTIQUE

- 1. La fonction de transport doit évoluer vers les meilleures pratiques internationales à travers notamment :**

- ▮ La création de « clusters » dans le sens d'un groupe d'entreprises et d'institutions situées dans une même région géographique spécifiques et interdependantes pour l'approvisionnement d'un ensemble de produits, afin de concentrer les besoins en transport.**
- ▮ La création de plates-formes logistiques afin de concentrer une intégration complète des différents intervenants.**
- ▮ L'externalisation des opérations de transport et de la logistique pour une meilleure gestion-optimisation des outils de transport et la généralisation des formulaires électroniques pour réduire les délais.**

[Document de référence : Débat sur la logistique en Tunisie \(juillet 2017\)](#)

- 2. Création d'une agence de logistique en tant que structure publique de gestion et de coordination des actions d'amélioration de la compétitivité logistique.**

Une telle agence est appelée à engager des études, à élaborer des plans d’actions et à être un levier de réalisation des projets retenus ; sachant que de nombreux projets de réalisation de zones logistiques, retenus dans le cadre du plan de développement, n’ont pas connu de début de réalisation à l’instar de la zone de Rades et de celle de Djebel Oust. L’exemple de l’agence marocaine de développement logistique pourrait être une source d’inspiration.

[Document de référence : Débat sur la problématique de la logistique \(juillet 2017\)](#)

3. Engagement d’un programme de mise à niveau des différents intervenants de la chaîne logistique, en l’occurrence la gestion des ports et des aéroports, les sociétés de manutentions et d’acconage, les aires de stockages, les procédures de dédouanement.

[Document de référence : Débat sur la problématique de la logistique \(juillet 2017\)](#)

IV. DEVELOPPEMENT DE L’INFRASTRUCTURE

1. Réalisation d’un port en eau profonde et d’une zone économique et logistique d’appui, à l’instar du port marocain Tanger-Med, concomitamment au renforcement du réseau ferroviaire et routier dans le cadre d’un partenariat avec les grands groupes internationaux pouvant faire de la Tunisie une plateforme régionale de production, de stockage et de manutention ;

[Document de référence : Débat sur la logistique en Tunisie \(juillet 2017\)](#)

2. Accélération de l’extension et de la modernisation du port de Radès en construisant, dans le cadre du partenariat public-privé, deux nouveaux quais (quai n° 9 et 10), en faisant des travaux de dragage pour porter le tirant d’eau de 9.5 à 11 mètres et en rénovant les engins de manutention pour réduire le coût assumé par l’économie nationale.

Le coût de l’engorgement du port du port de Rades est excessif, de l’ordre de 900 millions de dinars en 2017. C’est une situation qui pénalise l’entreprise et affecte sensiblement le climat des affaires en Tunisie

[Document de référence : Débat sur la logistique en Tunisie \(juillet 2017\)](#)

- 3. Renforcement des moyens humains et financiers des régions pour faire du choix de la décentralisation, retenu dans la constitution, un important levier de développement de l'infrastructure et des équipements collectifs de proximité.**

[Document de référence : Débat sur la problématique du développement régional \(novembre 2017\)](#)

- 4. Accélération de la généralisation de la connexion au réseau internet haut débit des régions de l'intérieur à l'effet d'améliorer le climat d'investissement de ces régions. Le coût de l'infrastructure numérique est a priori raisonnable et les délais de sa mise en place sont relativement courts.**

La connexion des foyers, des établissements d'enseignement et de santé, des maisons de jeunes, des centres culturels, des administrations et des zones économiques donneraient un formidable élan au développement inclusif. Il améliorerait la qualité des prestations des services publics et offrirait davantage d'opportunités au développement des activités à forte intensité d'emploi et à rémunération élevée. L'exemple de l'Estonie et de la Finlande mérite d'être une source d'inspiration.

[Document de référence : Débat sur la problématique du développement régional \(novembre 2017\)](#)

- 5. Activation de la loi relative au partenariat public-privé tout en veillant à l'application des bonnes pratiques internationales et en prenant toutes les précautions requises en matière de répartition des risques et de contrôle de la qualité des ouvrages construits et des services fournis.**

Une quinzaine de projets en PPP pour un coût de plus de 7 milliards de dinars sont programmés dans le cadre du nouveau plan de développement. Il importe d'accélérer la réalisation de manière à rattraper l'important retard accumulé au cours des dernières années, condition sine qua non à l'accélération de la croissance et des créations d'emploi particulièrement dans les gouvernorats de l'intérieur.

[Document de référence : Débat sur la relance de l'investissement \(décembre 2017\)](#)